

Séance du mardi 08 avril 2025

Membres en exercice
: 15

Date de la convocation: 01/04/2025

Présents : 13

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.

Votants: 14

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alda PENELA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Alexandre PACHOUTINSKY

Excusés: Sylvain RIVIER

Absents:

Objet: Demande de collecte à la Fondation du Patrimoine - DE_2025_986

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux leur volonté de valoriser le patrimoine communal. Une opération d'investissement est fléchée sur la chapelle romane, d'une part pour embellir le bâtiment, d'autre part pour y créer un parc en lieu et place du cimetière. Cet espace pourra être aménagé après les reprises administratives des concessions funéraires, dont la procédure doit s'achever fin septembre 2025.

La chapelle Saint-Michel est un réel atout pour la commune. La programmation culturelle qui est organisée par la municipalité et sa mise à disposition en faveur des artistes est très appréciée et permet de faire vivre le lieu. Visant tout public, tant local que de passage, idéalement située, non loin du port et à proximité de nombreux itinéraires de mobilité douce, sa mise en valeur est très importante. La création du parc permettra de développer son attractivité et d'augmenter les possibilités d'animations (expositions en plein air, vernissages, ...). Les avantages sont multiples : offre culturelle diversifiée, mémoire locale mise en lumière, augmentation de la fréquentation et retombées indirectes grâce aux visiteurs qui passent plus de temps dans le village et peuvent profiter des commerces.

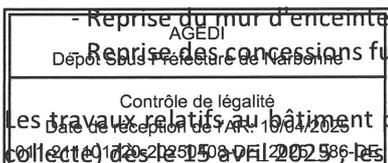
La Fondation du Patrimoine aide les porteurs de projets à soutenir les actions en faveur de la préservation du patrimoine, en mettant en place des collectes (dons défiscalisés). L'objectif de collecte représente 15% du montant total des travaux.

Il s'agit des travaux suivants :

- Réalisation de vitraux par un artisan maître verrier,
- Création d'une porte de style,
- Reprise du toit,

- Reprise du mur d'enceinte partiellement éboulé,
Reprise des concessions funéraires.

Les travaux relatifs au bâtiment pourront être engagés (sous réserve de recevabilité de la demande de collecte) dès le 25 avril 2025. Les travaux de reprise des concessions à partir d'octobre 2025.



Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Dépense	Montant HT	Montant TTC
Reprise des concessions funéraires	22 283.34 €	26 740.00 €
Reprise du toit	14 495.83 €	17 395.00 €
Création porte	4 800.00 €	5 760.00 €
Reprise du mur d'enceinte	8 265.00 €	9 918.00 €
Création vitraux	2 517.38 €	2 517.38 €
TOTAL	52 361.55 €	62 330.38 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

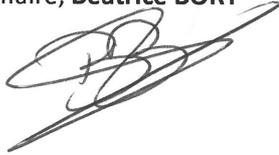
Financier	%	Montant
FEADER (plafond)	25.67 %	16 000 €
Fondation du Patrimoine	15 %	9 349 €
Autofinancement MOP	59.33 %	36 981.38 €
TOTAL		62 330.38 € TTC

Ayant ouï l'exposé, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dépenses prévisionnelles ci-dessus,
- **DIT** que les crédits seront ouverts à l'exercice 2025 au budget de la commune,
- **SOLLICITE** de la fondation du Patrimoine l'ouverture d'une collecte de fonds pour un montant de 9349 €,
- **AUTORISE** Madame le maire à solliciter les meilleurs financements selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus et à signer tous les documents nécessaire à cette opération.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,
Madame le maire, **Béatrice BORT**



AGEDI Dépôt Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/04/2025 011-211101720-20250408-DE_2025_986-DE